

Règlement de la pêche à l'étang de L'OEIL BLEU

- ✓ La pêche est ouverte à partir du 2ème week-end de mars au 2ème week-end de septembre.
Sauf en cas d'activités, ou de travaux.*
- ✓ La pêche est autorisée à l'étang de L'OEIL BLEU, uniquement au détenteur du permis de pêche.*
- ✓ Pour des raisons de sécurité les enfants de moins de 11 ans qui pêchent doivent être accompagnés.*
- ✓ La pêche est interdite pour les plus de 18 ans.*
- ✓ Un maximum de 3 poissons par personne et par jour est autorisé.*

Bonne pêche !!!